

HAITI ET LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION EN HAITI

Lignes d'orientation

VERS UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION INCLUSIVE !

Mai 2005

Avant-propos

Ce document a le mérite d'être, malgré les soubresauts politiques, malgré les changements à répétition d'interlocuteurs au niveau du secteur public, le résultat d'un long processus de consultation et de concertation multisectorielle qui a démarré en octobre 2002, s'est poursuivi en 2004 avec la mise en place du forum virtuel sur l'élaboration d'un Plan d'Action TIC auquel ont contribué près d'une centaine de participants haïtiens vivant au pays et à l'extérieur, et s'est achevé en mai 2005, avec l'organisation par le gouvernement de la Dizaine sur la Société de l'Information, sous la coordination du Secrétaire d'Etat à l'Energie, aux Mines et aux Télécommunications.

La consultation a pris des formes diverses : ateliers, forums libres du jeudi, forum virtuel, assemblée plénière ; et à un moment ou à un autre, des représentants de différents secteurs de la société dont le secteur public, l'université, le secteur des affaires, la classe politique, le monde paysan, les jeunes, les femmes, le monde artistique, la presse, les syndicats, les personnes à besoins spéciaux, la diaspora, ont eu à faire valoir leur point de vue.

Le document présente les éléments du Plan d'action pour le développement des technologies de l'information en Haïti, avec une vision définie, celle de *construire une Société de l'Information performante, équitable, juste et centrée sur l'humain*, et une stratégie définie.

Le plus difficile est donc fait. Il s'agit maintenant de passer à une phase plus opérationnelle, consistant à finaliser le schéma directeur, c'est-à-dire à préciser les projets, le calendrier et le budget d'application.

Jean-Marie Raymond NOEL, Ing.
Directeur National
Projet *Accompagnement d'Haïti dans la Société de l'Information (AHSI)*, PNUD.

Chronologie

Octobre-Novembre 2002	Le Projet RDDH du PNUD, avec l'assistance de UNITAR et de Jean-Jaunasse Elysée, élabore la première proposition de Plan d'Action
Décembre 2002	La proposition est officiellement transmise par le PNUD aux Ministres des TPTC et de la Culture
15-16 Janvier 2003	Ce document sert de base de discussions au Sommet HT2002, dont les travaux sont lancés par le Ministre des TPTC d'alors, avec l'appui technique d'une consultante de UNITAR, Mme Samira Chaker
29-31 Janvier 2003	A la réunion ministérielle régionale de Bavaro, la délégation haïtienne, conduite par le Directeur Général du CONATEL, produit une contribution relative à la vision du gouvernement sur la Société de l'Information
2003	Le Ministre des TPTC élabore un Projet de formation d'une Commission Nationale pour la Société de l'Information
Avril 2003	Le Ministre des TPTC convoque une réunion multisectorielle pour tenter de dégager une position consensuelle
Août-Novembre 2003	Le Projet AHSI du PNUD, en partenariat avec le Centre Pétion Bolivar et la Fondation Friedrich Ebert, organise une série de quatre (4) forums libres du jeudi sous le thème : Pour une entrée réussie dans la Société de l'Information ! Secteurs intervenants : Secteur public, Université, Secteur privé, Presse, Femmes, Jeunes, Handicapés, Syndicats
Décembre 2003	La première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information prend fin à Genève, avec l'adoption d'une Déclaration de Principes et d'un Plan d'Action

Octobre 2004	La deuxième version du gouvernement Latortue introduit le poste de Secrétaire d'Etat à l'Energie, aux Mines et aux Télécommunications
28 Novembre 2004	Le projet AHSI crée un forum virtuel d'échanges sur la problématique TIC et Développement. Son premier produit est un Plan d'Action totalement élaboré en ligne au cours de la période 28 Novembre 2004-20 Avril 2005, grâce au concours d'une centaine de représentants de différents secteurs et de la diaspora
17-26 Mai 2005	Le gouvernement organise la Dizaine sur la Société de l'Information, sous la coordination du Secrétaire d'Etat à l'Energie, aux Mines et aux Télécommunications
17 Mai 2005	Un nouvel acteur institutionnel est né : l'Association Haïtienne pour le Développement des TICs (AHTIC)
19-24 Mai 2005	Cinq (5) ateliers sectoriels sont organisés sur la problématique des secteurs respectifs (Classe politique, Secteur privé, Monde artistique, Paysans, Presse) et de la Société de l'Information
25-26 Mai 2005	Au cours du Sommet HT2005, quatre (4) ateliers thématiques ont été réalisés sur les mécanismes de financement, la gouvernance de l'Internet, l'innovation, et le cadre légal
26 Mai 2005	L'Assemblée plénière du Sommet HT2005, sous la présidence d'honneur de M. Adama Samassékou, valide les éléments du Plan d'Action pour le Développement des Technologies de l'information en Haïti
8-10 Juin 2005	Une forte délégation haïtienne, conduite par le Ministre des TPTC, participe à la réunion ministérielle régionale de Río de Janeiro, qui s'est achevée avec l'adoption des Engagements de Río et de e-Lac2007
Juin 2005	Un projet de décret créant la Commission Nationale sur la Société de l'Information, introduit par le Secrétaire d'Etat à l'Energie, aux Mines et aux

Télécommunications, est resté bloqué au niveau du Conseil des Ministres

Juin 2005

La troisième version du gouvernement Latortue exclut le poste de Secrétaire d'Etat à l'Energie, aux Mines et aux Télécommunications

16-18 Novembre 2005

La deuxième phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information s'achève à Tunis avec l'adoption de la Déclaration de Tunis et des Engagements de Tunis. Une forte délégation haïtienne, conduite par le Ministre des TPTC, y a pris part.

Sigles et acronymes utilisés

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
AHSI	Accompagnement d'Haïti dans la Société de l'Information
AHTIC	Association Haïtienne pour le Développement des TICs
CLAA/CCAA	Caribbean Latin American Action/Caribbean Central American Action
CONATEL	Conseil National des Télécommunications
ISPs	Internet Service Providers
NTICs	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PIC	Point d'Information et de Communication
PMA	Pays Moins Avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RDDH	Réseau de Développement Durable d'Haïti
SIG	Système d'Information Géographique
SMSI	Sommet Mondial sur la Société de l'Information
Téléco	Télécommunications d'Haïti S.A.M
TICs	Technologies de l'Information et de la Communication
TPTC	Travaux Publics, Transports et Communications
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UNESCO	United Nations for Education, Science and Culture Organization
UNITAR	United Nations Institute for Training And Research
USAID	United States Agency for International Development

Sommaire

1. Prologue

2. Introduction

3. Vision

4. Objectifs

4.1 Développement humain équilibré

4.1.1 Santé

Educatio

Equité sociale Prospérité économique Bonne gouvernance

5. Défis et opportunités

Stratégie d'exploitation des TICs

6.1 Paramètres 6.1.1 *Engagement politique*

6.1.2 *Infrastructures*

6.1.3 *Cadre légal et régulateur*

6.1.4 *Contenus*

6.1.5 *Accès*

6.2 6.1.6 *Ressources humaines* Secteurs d'application

6.2.1 *Education*

6.2.2 *Environnement*

6.2.3 *Industrie*

6.2.4 *Commerce*

6.2.5 *Culture*

6.3 Marchés et emplois

Programmes et Projets de mise en oeuvre 7.1 A court terme

7.2 A moyen et long termes

8. Mécanismes de financement

8.1 Trésor Public

8.2 Secteur privé

8.3 Coopération externe

8.4 Environnement global

8.4.1 *Cadre global*

8.4.2 *Fonds pour le développement des TICs*

8.4.3 *Partenariats multipartites*

9. Stratégie de suivi de la mise en oeuvre

10. Conclusion

- 11. Annexe I: Liste des participants au Sommet HT2002**
- 12. Annexe II: Liste des intervenants aux « Forum Libre du Jeudi »**
- 13. Annexe III: Liste des participants au Forum Virtuel sur les TIC**
- 14. Annexe VI: Liste des participants au Sommet HT2005**

1. Prologue

Le 21 décembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa Résolution A/RES/56/183, a donné son aval à la Résolution 73 de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) recommandant la convocation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Celui-ci se déroulera en deux phases, tout d'abord à Genève du 10 au 12 décembre 2003 puis à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

Le 12 décembre 2003, à l'issue de la première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, les participants, Haïti compris, adoptent une **déclaration de principes** et un **plan d'action**. Ces deux documents représentent le résultat d'un consensus longuement mené à travers un processus fait de réunions régionales et de réunions préparatoires, regroupant des délégués d'Etats membres, des représentants des secteurs d'affaires, des secteurs académiques, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations internationales. Ces documents expriment des vœux, des souhaits, des espoirs, des attentes, des lignes d'orientation. Il revient aux pays, les moins avancés notamment, de rechercher l'appropriation et la matérialisation de ces idées, en accord avec les politiques nationales.

En décembre 2002, le projet Réseau de Développement Durable d'Haïti (RDDH) du PNUD, en concertation avec le Ministère du Plan du Gouvernement haïtien, produisit un **plan d'action** qui fut mis en discussion, quelques mois plus tard, dans un atelier du Sommet ht2002.

En Janvier 2003, lors de la Conférence régionale de Bavaro à Saint-Domingue, l'une des étapes de la phase préparatoire du premier SMSI, un document de vision de la Société de l'Information fut présenté par la délégation haïtienne.

Au cours de la même année, le Ministère de la Culture et de la Communication produisit un document de politique sectorielle dans la Société de l'Information, le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication, un projet de formation d'une Commission Nationale pour la Société de l'Information.

Aucune des productions locales, ci-dessus mentionnées, ne reçut l'aval de la Présidence d'alors.

En décembre 2004, dans le cadre du CLAA/CCAA à Miami, le Premier Ministre Gérard Latortue affirme son engagement de mettre en place une Commission Nationale devant accompagner le pays dans son intégration dans la Société de l'Information.

Récemment, le projet AHSI (Accompagnement d'Haïti dans la Société de l'Information) du PNUD a organisé un forum virtuel pour la préparation de manière participative d'un **plan d'action**. Ce projet fut conduit à terme après trois mois d'échanges, de janvier à avril, avec la participation d'une centaine de personnalités, en Haïti et dans la diaspora, inscrites à ce forum.

En mai 2005, à l'occasion du Sommet ht2005, réalisé dans le cadre de la Dizaine sur la Société de l'information, il a été mis en discussion, un projet de **plan d'action** qui a pris en compte l'ensemble des documents et travaux déjà réalisés dans le pays.

Le présent Plan d'Action est la résultante des débats et des recommandations faites par les ateliers thématiques et sectoriels. Ces derniers ont été organisés, lors de la Dizaine, avec les représentants respectifs de la classe politique, du secteur privé, de la paysannerie, de presse et du monde artistique.

Introduction Les technologies de l'information (TI) sont en train de bouleverser notre perception du temps et de l'espace, modifier notre manière d'apprendre, de travailler, de nous distraire, et nous projeter dans un univers globalisant. Leurs effets portent sur l'ensemble des aspects de l'activité économique, sociale et politique, et elles sont considérées comme un secteur stratégique. En outre, ces technologies évoluent rapidement et font appel à des compétences spécifiques. Elles configurent ce monde où « le savoir devient une des clés de la compétitivité des entreprises et des économies ».

Toutes les économies, grandes ou petites, sont affectées. Les bénéfices qu'elles peuvent en tirer ou les dégâts qu'elles peuvent subir seront en grande partie fonction du degré de préparation des pays à rentrer dans cette nouvelle société. Les développements futurs seront sans pitié pour l'improvisation et l'indécision.

Pour que cette nouvelle dynamique continue sur sa lancée au bénéfice de la communauté haïtienne, il est nécessaire d'harmoniser les différents points de vue autour d'un ensemble de lignes directrices.

Haïti attend encore de pouvoir parler d'une seule voix et aussi de pouvoir donner la preuve qu'il travaille à mieux maîtriser les mutations potentielles engendrées par la révolution technologique.

Haïti doit travailler à adopter un plan d'action national, inclusif et cohérent pour l'édification d'une Société de l'Information, de la Connaissance et des Savoirs Partagés fondée sur le respect de la diversité culturelle ainsi que sur une solidarité numérique multiforme entre les nations et à l'intérieur des Etats. Car, comme inscrit dans le rapport mondial de l'UNESCO 1999-2000 sur la Communication et l'Information, « ne pas préparer la population à l'entrée dans une société mondiale fondée sur l'information a un coût pour la société ».

3. Vision Stratégique

Haïti doit travailler à *Construire une Société de l'Information performante, équitable, juste et centrée sur l'humain*

L'édification d'une Société de l'Information inclusive et à dimension humaine en Haïti fait référence à une société dans laquelle chacun a la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, les

communautés peuvent mettre en œuvre toutes leurs potentialités au service de l'amélioration de leurs conditions de vie et du développement durable du pays.

Dans cette perspective, les technologies de l'information et de la communication doivent être considérées comme des outils et non comme une fin en soi.

4. Objectifs

La mise en œuvre de la Société de l'Information doit principalement *Aider Haïti à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)*

De façon spécifique, elle doit permettre un développement humain équilibré, une équité sociale renforcée, la prospérité économique et la bonne gouvernance, aider au renforcement des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de la culture

4.1 Développement humain équilibré

4.1.1 Santé

- Diffuser l'expertise médicale dans les régions éloignées
- Moderniser les systèmes d'information de la santé publique
- Echanger des informations médicales entre hôpitaux et entre praticiens spécialisés à l'étranger
- Identifier et surveiller les endémies
- Garantir la disponibilité des médicaments pour l'ensemble du pays.
- Développer un système de veille alimentaire

4.1.2 Education

- Augmenter le taux d'alphabétisation
- Augmenter la qualité du contenu des programmes et créer un nouveau modèle éducatif adapté aux besoins et aux réalités du pays
- Encourager la recherche et la production scientifiques
- Assurer le développement de l'expertise existant dans le domaine des NTICs
- Appuyer les programmes des universités et des écoles supérieures techniques
- Développer une expertise dans plus de secteurs pointus
- Créer des programmes strictement à caractère éducatif en faveur des enfants

4.2 Equité sociale

- Combattre les inégalités au sein de la population
- Promouvoir l'équité de genre
- Démocratiser l'accès aux services à l'ensemble de la population, qu'elle soit urbaine ou rurale, en tenant compte de la dimension régionale.
- Favoriser l'insertion et l'éducation socioprofessionnelles des personnes à besoins spéciaux (handicapés)
- Faciliter l'accès à l'information à toutes les strates sociales en mettant en place des moyens et des systèmes adéquats

4.3 Prospérité économique

- Favoriser le développement du monde des affaires et des entreprises, qui trouve dans les NTICs un important potentiel de croissance économique, grâce à la réduction des coûts des transactions
- Améliorer la qualité de vie par les possibilités d'aménagement du temps et de localisation du travail
- Développer la nouvelle économie, créer de nouveaux emplois directement ou indirectement liés aux NTICs et favoriser l'émergence de nouveaux métiers, de nouveaux modèles d'entreprise, et de nouveaux savoirs faire dans des domaines encore inconnus
- Favoriser une meilleure intégration du pays au marché globalisé
- Définir les bases d'un nouveau partenariat entre Haïti et la communauté internationale
- Promouvoir les initiatives, le cadre régulateur, les infrastructures et les conditions d'accès, favorables à la création de richesses et à la prospérité économique du pays
- Ouvrir l'économie haïtienne sur des secteurs non traditionnels dans le but d'en réduire la dépendance
- Positionner Haïti comme partenaire sérieux pour les transactions de l'information
- Développer une stratégie de promotion pour le tourisme et la production culturelle
- Tenir les agriculteurs informés sur les besoins et exigences des marchés de produits agricoles et des prix
- Moderniser l'agriculture

4.4 Bonne gouvernance

- Assurer les services publics sur l'ensemble du territoire et à toutes les couches de la population
- Améliorer l'efficacité du service public
- Simplifier les procédures administratives
- Promouvoir la transparence administrative, le rapprochement de l'appareil administratif d'état et des citoyens, la décentralisation
- Assurer la diffusion des données publiques
- Garantir la confidentialité des données personnelles, le respect de la vie privée, le droit d'auteur
- Améliorer les relations Etat-Citoyens
- Faciliter la participation de différents secteurs de la société, et des citoyens aux débats portant sur les questions d'intérêt national, en particulier en renforçant l'usage du créole dans tous les domaines de la vie publique
- Faciliter le rapprochement des haïtiens vivant dans le pays et ceux vivant à l'extérieur dans un souci de cohésion nationale et de participation citoyenne
- Aider à l'appropriation des TICs par tous les secteurs de la société haïtienne en vue de l'épanouissement de la démocratie et du progrès économique et social
- Renforcer la sécurité publique, la lutte contre les trafics illégaux, la surveillance des frontières

5. Défis et Opportunités

L'édification d'une Société de l'Information, de la Connaissance et des Savoirs Partagés inclusive, équitable et émancipatrice soulève de légitimes préoccupations et bien entendu, d'importants défis. En même temps, les possibilités qu'elle offre sont grandes et ne peuvent pas être ignorées. Il nous faut donc de manière lucide et objective poser les problèmes et formuler les politiques adéquates qui les transforment en opportunités.

Les Technologies de l'Information et de la Communication sont transversales, c'est-à-dire qu'elles ne concernent pas seulement le secteur des Communications et de l'Information mais tous les autres à la fois. Elles ont ouvert la voie à la numérisation non seulement de l'Information, mais aussi et surtout de l'ensemble de l'activité humaine. Nous passons donc à l'ère de la dématérialisation de la société. Et c'est là que se trouvent réellement les opportunités pour des pays comme Haïti qui ne sont pas impliqués dans la fabrication de produits de haute technologie.

La convergence technologique devient une réalité. Elle se trouve aujourd'hui dans la combinaison du téléphone, de la télévision et de l'ordinateur. L'électronique a tout pénétré. L'infrastructure mondiale de l'Information inclura bientôt autant les appareils électroménagers que les stimulateurs cardiaques à télécommande personnalisée. Il sera aussi facile de communiquer avec plusieurs millions de personnes que de communiquer avec un seul.

6. Stratégie d'Exploitation

La définition de la stratégie d'exploitation passe par la définition des paramètres à considérer et des secteurs d'application.

6.1 Paramètres

Au titre des paramètres, il convient de retenir : l'engagement politique, les infrastructures, le cadre légal et régulateur, les contenus, l'accès, les ressources humaines.,.

6..1.1 Engagement politique¹. Les élus doivent être impliqués davantage dans la discussion politique des conditions cadres de développement de la société de l'information.

2. Une politique volontariste d'information doit être menée pour sensibiliser les citoyens aux nouvelles potentialités et aux risques liés au développement des TICs. La création de guichets publics d'accès à l'information doit permettre des échanges interactifs et la prise de participation/réaction/proposition du citoyen aux informations qui lui sont fournies.

3. Un appui politique doit être apporté au financement de la mise à disposition de contenus d'intérêt public couvrant les secteurs prioritaires suivants :

- l'action gouvernementale et les services de l'administration nationale, régionale, départementale et communale (budgets, chantiers publics, vie associative, etc.),
- les processus électoraux et les propositions des partis,
- les droits de l'homme, les droits administratifs et commerciaux et les autres

- dispositions légales régissant une société démocratique,
- le développement durable,
- la parité et la promotion de la femme,
- les affaires internationales, la coopération et la solidarité,
- la formation à distance,
- la valorisation de la production scientifique.

4. Afin d'assurer les conditions d'une saine concurrence économique et commerciale entre les entreprises du secteur privé, il est nécessaire d'être à l'écoute des perspectives de tous les acteurs et non seulement des groupes de pression disposant de moyens financiers et de relais politiques importants. Dans le même but, il importe d'harmoniser les coûts de communication et de connexion à l'intérieur d'une sous région.

6.1.2 Infrastructures¹. L'amélioration des infrastructures de télécommunication doit prendre en compte: i) la couverture globale du territoire ii) la desserte téléphonique fixe (sur paires symétriques ou sur ondes hertziennes), mobile (cellulaire); iii) la disponibilité d'accès à l'Internet à des débits variables; iv) la disponibilité de liaisons dédiées point à point; v) les lignes électriques, complément nécessaire.

2. Le déséquilibre existant entre les villes et les zones rurales, en matière d'infrastructure de communication, doit être corrigé. Le recours à l'énergie solaire sera envisagé pour contourner les problèmes d'électricité

3. Le maillage des réseaux de télécommunication doit être considérablement renforcé au niveau national comme outil d'intégration économique et politique. Cette volonté implique d'améliorer la qualité des réseaux et de réduire le coût des communications interrégionales.

4. La recherche et la mise en place de nouvelles infrastructures doivent favoriser les technologies les mieux adaptées au pays et à la population actuellement la moins bien desservie en mettant l'accent notamment sur les systèmes de communication fonctionnant avec très peu d'énergie dans les zones rurales et en privilégiant le déploiement des réseaux de câbles à paires symétriques dans les zones urbaines. L'accès Internet s'en trouvera facilité (dial-up).

5. Les points d'accès communautaires et publics doivent être instaurés dans une stratégie de complémentarité entre l'accès individuel ou restreint, et l'accès collectif. Afin de desservir toutes les couches de la population, il est également nécessaire de développer des points d'accès en partenariat avec les entreprises privées implantées localement

6. Il convient de mettre en œuvre une plateforme nationale d'interconnexion

7. Les paramètres économiques, sociaux et culturels qui limitent l'accès doivent être analysés de manière à en améliorer la compréhension et à leur apporter les modifications adéquates.

8. Les outils, tels que les écrans tactiles et les serveurs vocaux, doivent être privilégiés dans la mesure où ils permettent aux populations de culture orale et analphabètes d'avoir un accès direct aux réseaux de communication.

9. Il est nécessaire d'intégrer les filières internationales de recyclage de matériel.

10. Il faut tenir compte du fait que certaines applications telles le commerce électronique portant sur des biens tangibles, s'appuient sur une logistique importante, garantissant que le bien ou produit acquis électroniquement puisse être livré avec certitude et dans un délai raisonnable au domicile du client

6.1.3 Cadre légal et régulateur La création d'un environnement légal adapté est nécessaire pour un développement harmonieux des technologies de l'information en Haïti.

1. Un débat national doit être engagé sur une liste de principes directeurs pour la formulation de modes de régulation et de législations.

2. Les nouveaux textes de lois doivent être adaptés aux réalités d'exploitation. Des règlements clairs et publics méritent d'être pris pour favoriser l'entrée sur le marché de nouveaux opérateurs, favoriser la libre compétition et éliminer les possibilités d'actions arbitraires.

3. Afin de protéger la vie privée, la dignité de la personne humaine et les ressources individuelles, il y sera pris en compte la sécurisation des données personnelles transmises par les réseaux de communication dans des secteurs tels que la santé, l'administration, la fiscalité, le commerce électronique, le droit d'auteur, etc. Il doit être élaboré un ensemble de lois sur : la signature et l'identité électronique, les transactions électroniques, la cybercriminalité, la protection des données numériques personnelles

4. L'étendue des comportements et des délits punissables doit être définie et diffusée auprès du grand public afin de prévenir les abus.

5. Il convient de penser à des incitations fiscales pour stimuler la desserte des régions marginalisées

6. L'approche 100% libérale ne garantit pas nécessairement de meilleurs prix et de meilleurs services pour les consommateurs si les technologies sont incompatibles et donnent lieu au phénomène de « verrouillage du consommateur »

7. Les réglementations doivent être différentes selon qu'il s'agit d'entreprises d'infrastructures et d'entreprises de services à travers les infrastructures

6.1.4 Contenus **6.1.4.1 Production**

1. La production de contenus ne doit pas être entendue comme la mise en ligne de contenus seulement. Elle doit comporter un volet important de développement de contenus multimédia en créole et s'adresser aux personnes ne sachant ni lire ni écrire

2. Des applications sur mesure doivent être produites sur la base d'études menées auprès des populations cibles.
3. La production de contenus doit aussi s'envisager dans le cadre de la création d'emplois et d'opportunités au niveau national par la production de matériels et de logiciels
4. La satisfaction des besoins des populations les plus défavorisées en matière d'information et de communication implique de privilégier les contenus à usage local et régional et de développer des bases de connaissances s'appuyant sur les savoirs des populations locales qui peuvent être formalisés par des chercheurs.
5. Devront être recherchées des applications pouvant être utilisées pour initier les populations analphabètes à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture
6. Il est entendu que des normes devront être définies pour les contenus publics publiés en ligne. Elles porteront, entre autres, sur l'utilisation des deux langues officielles, l'organisation des sites d'institutions publiques, la validation et validité de l'information publique diffusée sur un site officiel.
7. Il convient de mettre en œuvre une stratégie d'archivage de la documentation numérique
8. Un support technique et financier peut être nécessaire au développement des contenus culturels, scientifiques, au développement du commerce en ligne de produits haïtiens artisanaux, artistiques et culturels, touristiques.

6.1.4.2 Droits d'information

1. L'exercice des droits d'information suppose que ceux-ci soient largement connus, ce qui n'est actuellement pas le cas. Une action délibérée doit donc être entreprise à tous les échelons appropriés pour faire connaître ces droits ainsi que leurs domaines et leurs mécanismes d'application.
2. Pour permettre à chacun de se prévaloir des droits fondamentaux liés à la production, à l'utilisation et à la diffusion de l'information dans le nouveau contexte créé par la convergence des technologies de l'information et du multimédia, il est indispensable de sensibiliser le grand public à l'usage qui peut être fait des informations relevant du domaine public mondial.
3. Le respect des droits d'information implique l'adoption des dispositions nécessaires dans les cadres juridiques nationaux et internationaux appropriés.
4. Il doit être élaboré un site d'informations sur les lois, les procédures, la législation relative aux TICs

6.1.4.3 Qualité de l'information

1. L'explosion de la quantité d'informations circulant sur les réseaux ne s'accompagne malheureusement pas d'un effort proportionnel d'amélioration de leur qualité. Un effort concerté de tous les milieux professionnels concernés est nécessaire pour :

- réhabiliter les métiers et mieux articuler les compétences des documentalistes, archivistes, journalistes et rédacteurs de bases de données et de sites web
- instaurer des services d'appui en écriture électronique
- établir des critères de qualité pour guider l'élaboration des contenus.

6.1.4.4 Propriété intellectuelle

1. La réflexion est relativement assez avancée sur l'application du droit de propriété intellectuelle aux nouveaux produits d'information issus de la convergence des technologies de l'information et de la communication et du multimédia. Les efforts de la Direction des Droits d'Auteur, au Ministère de la Culture et de la Communication, doivent être amplifiés. Quelques jalons s'imposent néanmoins sans plus attendre :

- le renforcement des dispositions juridiques et réglementaires de protection de la propriété intellectuelle qui s'applique au domaine commercial ;
- l'adoption de dispositions légales à l'échelon international visant à faire cesser les pratiques de pillage des informations, des images et des données ;
- la reconnaissance de la légalité de la signature et des contrats électroniques ;
- l'amélioration du dispositif de protection du consommateur achetant sur Internet en clarifiant les termes du contrat.

2. Les logiciels créés avec des fonds publics doivent tomber dans le "domaine public" à l'issue d'une période donnée dont le terme est à convenir.

3. Les outils utilisés par les administrations publiques, les associations et les autres structures à vocation de service public doivent être, dans la mesure du possible, des logiciels open source afin de ne pas compromettre l'indépendance du service public face aux choix technologiques.

4. De la même manière, toutes les informations, bases de données et autres produits réalisés grâce à des financements publics doivent, sans limitation de temps, être libres d'usage et demeurés dans le domaine public.

5. Les données stratégiques relatives à la pharmacopée traditionnelle, à la diversité culturelle ainsi que les autres informations relevant du patrimoine informationnel de l'humanité doivent être particulièrement protégées afin de demeurer dans le domaine public et d'être largement accessibles.

6.1.4.5 Plurilinguisme

1. La diversification linguistique des contenus doit être recherchée par le développement de logiciels et de moteurs de recherches dans la langue maternelle d'abord.

2. Le relais entre l'information électronique et les langues maîtrisées par les populations doit être assuré au moyen de personnes ressources qualifiées dans les langues nationales et dans la traduction des contenus.

6.1.4.6 Diversité culturelle

1. Afin que l'univers des technologies de l'information et de la communication reflète la diversité des peuples et des cultures sans occulter les réalités sociales et la richesse culturelle du pays, il importe que soit maximisée l'importance de la teneur culturelle et des produits d'information électronique locaux sur nos portails.

6.1.5 Accès¹. En Haïti, l'accès communautaire doit être privilégié, par l'installation de structures collectives (télécentres communautaires, Points d'Information et de Communication (PIC), Centres d'Accès Polyvalents, etc.) dans les régions rurales et marginalisées, dans les écoles, dans les places publiques

2. Il devra être envisagé la création d'un fonds pour la connectivité et les services adressés aux secteurs et endroits défavorisés où le coût du téléphone est très élevé

Dans ce cadre, il importe de prévoir, pour les familles à faible revenu, des facilités d'acquisition d'ordinateurs

6.1.6 Ressources Humaines¹. La mise en œuvre d'une politique de renforcement de la capacité nationale devra passer par les écoles pour la formation de base, les universités pour la Recherche et Développement (R&D) et l'Administration publique pour la formation continue des cadres.

2. Un plan de formation défini en fonction des besoins peut conduire à une masse critique de ressources humaines formées dans 2 à 5 ans.

3. Il doit être entrepris un vaste programme de formation et de sensibilisation dans l'administration publique

4. Les échanges entre experts, responsables des collectivités locales et autres catégories d'acteurs sont nécessaires afin de rendre plus fluides l'échange de compétences et la complémentarité des expertises. Il importe donc de créer des synergies entre pôles d'excellence afin de laisser à chacun l'espace nécessaire pour optimiser l'expertise qu'il entend développer sur la base des atouts locaux et nationaux.

5. Des dispositions doivent être prises en vue de faciliter la participation des femmes aux programmes de formation

6.2 Secteurs d'application Sur le plan des applications, il convient d'accorder la priorité aux secteurs suivants : Education, Environnement, Industrie, Commerce, Culture, Gestion énergétique, Aménagement du territoire

6.2.1 Education

1. Les TICs peuvent contribuer au virage nécessaire du système éducatif haïtien, si cela fait partie d'un choix et d'une stratégie étatiques
2. La formation de base aux TICs doit être intégrée dans tous les cursus de formation pertinents. A cet effet, il importe d'assurer la formation des formateurs, de doter en équipements toutes les structures de formation concernées et d'élaborer des outils et de manuels de formation continue et d'autoformation.
3. Les programmes universitaires doivent inclure des formations spécialisées en Systèmes d'Information Géographique (SIG), e-applications, par exemple
4. Des modules de formation aux TICs doivent être destinés aux jeunes, aux femmes et aux professionnels de la communication et de l'action publique.
5. Les outils de formation à distance doivent être développés en évitant cependant qu'ils se substituent à une véritable démarche pédagogique qui demeure essentielle à tous les niveaux de formation.
6. La mutualisation des expériences et l'échange de connaissances doivent être favorisés, notamment en facilitant la création d'outils électroniques de partage d'expériences et de travail collectif et en finançant la collecte des données s'y rapportant.
7. Afin de cerner toutes les dimensions TICs de la Société de l'Information, de la Connaissance et des Savoirs partagés et de mettre en place des politiques créatives, réalistes et efficaces, des liens fructueux doivent être instaurés entre enseignants-chercheurs, acteurs de terrain, responsables publics et opérateurs privés.
8. La mise en place d'une Ecole Supérieure Nationale pour la formation de cadres en *TIC et Développement* mérite d'être envisagée

Environnement¹. Il convient de mettre en place un Observatoire sur l'Environnement et la Vulnérabilité pour surveiller la dégradation de l'environnement et faciliter la prise de décision

2. Il importe d'accroître la capacité nationale d'anticiper les problèmes relatifs à l'environnement, par la mise en place d'un système d'alerte approprié
3. Il convient aussi d'assurer l'accès à l'information dans les régions menacées de dégradation de l'environnement et de catastrophes naturels

Industrie

1. Le secteur privé et le secteur public doivent s'engager dans une véritable industrie locale de biens et d'équipements informatiques afin d'abaisser les prix des matériels.
2. L'offre technologique doit être diversifiée de manière à tenir compte des possibilités économiques différenciées des clients.

3. Des programmes technologiques de recherche et de développement doivent être menés de manière à répondre aux besoins de toutes les catégories de la population.
4. Le secteur privé doit jouer un rôle moteur en proposant des formules économiquement viables de rentabilisation ou d'autofinancement des structures d'accès collectif en liaison avec les pouvoirs publics et la société civile
5. Les chambres de commerce et les structures représentatives du secteur privé doivent appuyer la création d'entreprises et de services dans le domaine des TICs et sensibiliser leurs membres en ce sens
6. L'impact économique du développement des TICs doit être mesuré en termes d'emplois stables et qualifiants qui ont été créés
7. Il est indispensable de monter de bons projets pilotes auxquels contribuent des acteurs locaux, pour bien montrer aux jeunes l'apport réel des TICs, et pour attirer des investissements. Un inventaire des « best practices » constitue un bon outil de plaidoyer auprès des jeunes
8. Des normes de qualité pour les équipements, les outils et les services doivent être définies de manière collective et les bases des procédures de certification de qualité doivent être précisées.

Commerce

1. Le commerce électronique apparaît comme un excellent créneau, en ce qui concerne notamment les services en ligne. Les moyens locaux de paiement électronique doivent être développés et vulgarisés afin de faciliter les transactions électroniques locales et internationales.
2. Un réseau national de vente en ligne répondant aux critères internationaux peut être envisagé
3. Les opportunités sont réelles vis-à-vis de la concurrence, si l'offre est de qualité, différenciée, et basée sur les spécificités haïtiennes

Culture

1. Des dispositions devront être prises pour promouvoir la culture et la civilisation nationales en favorisant la maîtrise des technologies culturelles et la création de contenus multimédia
2. Tous les champs du développement, de la connaissance et de l'expression culturelle peuvent tirer bénéfice des moyens de diffusion offerts par les TICs; il importe donc d'encourager la création de contenus originaux et à forte valeur ajoutée dans tous les domaines d'activités de nos sociétés sans se limiter aux contenus ayant une valeur

instrumentale et/ou jugés économiquement utiles et rentables. Les valeurs culturelles nationales ne seront que mieux exposées.

3. Il sera attaché un souci particulier à l'adéquation des contenus locaux à leur population cible, tout en suivant l'évolution des caractéristiques de la population. Un équilibre sera, par exemple, recherché entre le français et le créole pour les contenus visuels et il faudra penser au développement de contenu vocal pour la population ne sachant ni lire, ni écrire.

Marchés et emplois

6.3.1 Les marchés des TICs

Jusqu'à présent, l'intérêt est porté sur deux segments du marché de l'Internet :

- Le marché de l'accès
- Le marché du contenu.

Il existe assurément d'autres segments de marché de l'Internet qui ont été très peu ou pas du tout exploités. Citons par exemple :

- Le marché de l'équipement
- Le marché du logiciel
- Le marché du « service bureau. »

Il faut aussi signaler un autre segment de marché très particulier et qui est totalement ignoré : **le marché de la réflexion.**

En principe, les marchés de la Société de l'Information ne sont pas différents de ceux de l'économie traditionnelle à cause de leur contenu, mais bien plus à cause de leur structure.

6.3.2 Le marché de l'accès

Le marché de l'accès est celui qui attire le plus les investisseurs. Il fonctionne à trois niveaux :

1. Les fournisseurs d'accès ayant la passerelle internationale
2. Les fournisseurs de service donnant l'accès domiciliaire aux utilisateurs
3. Les fournisseurs de service communautaire, notamment les cybercafés, les téléc centres, les Points d'Information et de Communication (PIC)

6.3.3 Le marché du contenu

Le marché du contenu permet de :

- Mettre en vente des produits en faisant de l'Internet une boutique pour la présentation et la vente proprement dite.
- Rendre disponible les informations d'une institution
- Créer des services innovants sur la base du traitement de l'information, qui permettent la satisfaction de besoins réels de la part des gens.

6.3.4 Le marché de l'équipement

Sans prétendre, dans l'état actuel des choses, entrer sur le marché de l'électronique pure, de nombreux produits de substitution ou dérivés peuvent être créés, moyennant

l'articulation d'une certaine complémentarité entre des unités de production et des structures de marketing.

6.3.5 *Le marché du logiciel*

La production de logiciels distribués en ligne ou au moyen d'autres supports représente un marché important.

6.3.6 *Le marché du « service bureau » et du télétravail*

Le marché du service bureau et du télétravail comporte des volets importants liés à la disponibilité des infrastructures de télécommunications : « saisie de données », « call center », services de traduction.

Pour profiter au mieux des opportunités offertes par le télétravail, un travail systématique de promotion et de recherche d'opportunités peut être nécessaire par l'entremise d'une agence de l'Etat. Car, au-delà de la recherche individuelle de travaux à effectuer via l'Internet, il y a la possibilité pour que soient sous-traitées des tâches bien plus importantes qui réclament une structure dépassant le cadre de l'individu. De tels travaux ne sont en général jamais donnés au premier venu, tant la compétition est grande. Il faut donc un organisme de promotion capable d'attirer ceux qui auraient ainsi des travaux à proposer.

6.3.7 *Le marché de la réflexion et du savoir*

Il existe le besoin d'une pensée, donc d'une littérature haïtienne au sujet des TICs. La pensée n'existe que dans son expression. Elle est donc intimement liée à, au moins, un mode d'expression qui pourrait être la littérature.

Il ne s'agit pas ici de travaux ennuyeux n'intéressant que quelques initiés. La réflexion doit autant concerner les TICs elles-mêmes que leur utilisation comme thèmes dans d'autres types de productions.

Le cas échéant, cette réflexion peut être mise à profit par d'autres pays. **7. Programmes et Projets de mise en oeuvre**

Dans le cadre de la mise en opération de la stratégie d'exploitation il importe de retenir les projets suivants :

- **7.1 A court terme, 2005 - 2006** Mise en place d'une structure de coordination nationale
- Interconnexion des fournisseurs d'accès Internet
- Mise en œuvre d'un projet pilote de cyber-administration
- Mise en place de l'Observatoire sur les TICs en Haïti
- Multiplication de structures collectives d'accès dans les sections communales
- Révision du cadre légal et réglementaire
- Mise en oeuvre d'un programme de sensibilisation à la e-gouvernance
- Organisation de débats publics avec les partis politiques sur la question
- Etablissements de partenariats multi acteurs fonctionnels
- Inventaire des compétences locales et en diaspora

- Développer une politique nationale de l'information
- Mise en place de centres de recyclage de matériel informatique
- Connexion du pays sur l'un des câbles sous-marins à large bande de la région
- Mise en place de la dorsale (backbone) nationale

- **7.2 A moyen et long termes, d'ici à 2015** Elaboration de lois à caractère spécifique (commerce électronique, propriété intellectuelle, signature électronique, etc.)
- Promotion de programmes de formation aux TICs
- Inventaire des besoins quantitatifs et qualitatifs en ressources humaines nécessaires pour atteindre les objectifs fixés
- Mise en place d'un incubateur d'entreprises technologiques, grâce à des partenariats multisectoriels : gouvernement – organisations patronales – entreprises – universités
- Moderniser la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique, en encourageant la création de compagnies régionales qu'on pourrait mettre en compétition
- Moderniser la Téléco et libéraliser les marchés de télécommunications
- Mise en œuvre du projet e-Haïti 2015 (santé, éducation, administration,...)
- Conception de l'épine dorsale d'un réseau alimentant les écoles, le secteur privé, les ISPs, etc.
- Etude sur l'intégration de la diaspora haïtienne oeuvrant dans les TICs
- Création d'une industrie et d'un marché des TICs
- Modernisation du réseau électrique et du réseau téléphonique

8. Mécanismes de financement La question cruciale du financement sera fonction de deux principaux facteurs qui sont d'une part la capacité à trouver des solutions qui ne nécessitent pas de financements à travers les synergies, les interactions et les bonnes dispositions manifestée par les différents acteurs et d'autre part, les choix technologiques effectués.

8.1 Trésor Public

L'insuffisance des fonds au niveau du trésor public face aux nombreuses priorités de la vie économique et sociale du pays ne permet pas d'en faire une source fiable. Toutefois, l'accroissement de la pénétration dans les villes de provinces et les zones rurales peut entraîner la croissance du trafic international grâce au large nombre d'Haïtiens vivant à l'étranger. Cela à son tour aurait pour effet l'augmentation des recettes et donc une augmentation des revenus taxables. Ceci, accompagné d'une amélioration du système des taxes (trop d'impôt tue l'impôt) pourrait encourager l'investissement de fonds publics dans les projets qui seront mis sur pied dans le cadre de cette stratégie.

8.2 Secteur Privé

C'est probablement le secteur privé qui sera le moteur de l'investissement dans le développement des NTICs. C'est pourquoi le gouvernement devra élaborer et assurer un cadre propice aux investissements privés locaux ainsi qu'aux investissements directs étrangers et aux partenariats entre entreprises locales et étrangères pour profiter des

sources d'investissement privées internationales et du transfert de la technologie et du savoir-faire et aux partenariats avec les universités haïtiennes

8.3 Coopération Externe

A ce jour, c'est la source de financement la plus active au regard des projets existant dans l'ensemble des PMA. Il existe aujourd'hui beaucoup de programmes de coopération, centrés sur l'utilisation des TICs, tant au niveau de la coopération bilatérale (USAID, ACDI,...), de la coopération régionale (Agenda for connectivity in the Americas), que surtout de la coopération multilatérale. Toutes les grandes agences Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Union Européenne, UIT, PNUD ont leur programme.

8.4 Environnement global

Le financement des actions à entreprendre passe donc par l'adoption de dispositions modernes pour attirer à la fois l'investissement privé et la coopération internationale, et développer l'innovation technologique. Au nombre des actions possibles, il est relevé :

8.4.1 Cadre global

Il est indispensable que les pouvoirs publics aménagent un cadre global incitatif, attractif, tant pour les investisseurs privés que pour la coopération internationale

8.4.2 Fonds pour le développement des TICs

Il devra être créé un fonds pour le développement des TICs en Haïti. Il pourrait être constitué en tant que Société Financière de Développement (SFD ou être rattaché à une des banques de développement de la place.

Une partie des taxes peut être allouée à l'équipement des écoles et à la mise en place d'un fond pour l'investissement en infrastructure. Parallèlement, la mise en place d'un fond de garantie pour les entrepreneurs dans ce secteur pourrait dynamiser ce dernier.

8.4.3 Partenariats multipartites

Il faut élaborer des stratégies et des politiques appropriées à la participation du secteur privé, à la mise en oeuvre de partenariats public - privé, à la coopération régionale et à l'accompagnement par les organismes internationaux de l'Etat haïtien

Le secteur privé est le moteur de la croissance. Les investisseurs locaux doivent montrer le chemin en investissant d'abord chez eux.

9. Stratégie de suivi de la mise en œuvre 1. Il est impératif de mettre en place une structure de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action. Celle-là peut prendre des formes diverses :

1.a La Commission Nationale TIC en lien organique avec un ministère de tutelle mais dotée d'une certaine indépendance vis-à-vis de celle-ci, pourrait convenir à ce suivi

1.b Dans un premier temps, la Commission Nationale TIC agirait en tant que « think tank » et proposerait à la fin de son mandat les changements institutionnels nécessaires pour le suivi

1.c Le suivi peut être pensé en créant autour de la Commission Nationale les diverses institutions qui manquent suivant les missions identifiées (administration électronique, contenu haïtien et télétravail). La Commission serait dans ce cas une structure de proposition, d'évaluation et aussi de veille, une instance qui se placerait au dessus de toutes les autres parce qu'elle serait le lieu où s'établit un consensus permanent sur la vision, la démarche à suivre et l'état des lieux, tant du point de vue des infrastructures, de l'organisation que des aspects éthiques

1.d Une cellule TIC devra être créée dans chaque institution publique et une cellule étatique fera la coordination entre toutes ces cellules

2. Il importe que la Commission Nationale soit autonome et dotée d'une capacité réelle de dynamiser le secteur, tant en termes de ressources humaines compétentes qu'en termes de ressources matérielles

3. Il convient que le Conseil National des Télécommunications (CONATEL) soit ouvert à tous les groupes intervenant dans le secteur et fonctionne véritablement en tant que tel

4. La constitution d'un organe de pression structuré et intelligent peut aider au respect des principes

5. Le leadership du gouvernement est requis pour faire en sorte que l'Éthique soit au cœur des préoccupations et du comportement de la Commission Nationale TIC.

10. Conclusion Pour utile que soit l'exercice, l'élaboration d'un Plan d'Action TIC ne doit en aucun cas être considérée comme la finalité. Elle doit plutôt être perçue, comme un passage obligé pour doter le pays d'un instrument de négociation et d'un tableau de bord, mais aussi et surtout dans le cas haïtien, d'un outil appelé à contribuer à la réduction des disparités numériques, par la prise en compte des particularités sociales, géographiques, économiques et la promotion d'approches adaptées.

Pour sa mise en œuvre, il est indispensable de recourir à des mesures d'accompagnement. La volonté politique déclarée au plus haut niveau, l'aménagement de partenariats intersectoriels gagnants, sont des signaux clairs pour marquer le choix, restaurer la confiance et mettre le cap sur un avenir meilleur qui devra se traduire par l'amélioration significative des conditions de vie des Haïtiens et de tous ceux qui évoluent dans l'espace haïtien.

Liste des Participants au Sommet HT2002

15 – 16 Janvier 2003

1	Altidor	Nicole Yolette	Ministère Environnement
2	Apaid	Claude	Alpha Communications Network (ACN)
3	Apaid	Gerry	Alpha Communications Network (ACN)
4	Attié	Patrick	ESIH, INTERMEDIA
5	Baguidy	Pierre M.	Haitel S.A.
6	Baptiste	Stéphane	Group Croissance S.A.
7	Bayard	Patrice	Net Access
8	Bayard	Allen	Net Access
9	Bien-Aimé	Jacques	Ministère des Haïtiens vivant à l'Étranger
10	Bruno	Stéphane	RDDH
11	Buteau	Emmanuel	FOHFADD
12	Carvonis	Jean Michel	Sogebank
13	César	Yves André	Office National de l'Aviation Civile (OFNAC)
14	Chaker	Samira	UNITAR
15	Charles	Gervais	Fédération des Barreaux d'Haïti
16	Chilosi	Paolo	Multilink
17	Clérie	Philippe	Globe Commercial
18	Clermont	Carl Sherson	Turbonet S.A.
19	Délimon	Placide	TELECONET
20	Denis	Jean-Baptiste	REHRED
21	Dérose	Charles-Henry	Institut Haïtien Statistique et Informatique

22	Desmarattes	Alberte	Centre Loïta, Canada
23	Doucet	Mackenson	ESIH
24	Dussuau	Lionel	Haïti Commerce
25	Elien	André	HAITEL
26	Elysée	Jean Jaunasse	Alpha Communications Network (ACN)
27	Fils-Aimé	Raymond	Radio Maximum
28	Frantz	Lionel	Ministère Education Nationale, Jeunesse et Sports
29	Gousse	Bernard	Cabinet Pasquet, Gousse & Associés
30	Guervil	Guerlain	Etudiant
31	Henry	Max Larson	Faculté des Sciences / Académie Cisco, MBDS
32	Innocent	Altagrâce	Alpha Communications Network (ACN)
33	Jacques Antoine	Jasmin	Ministère Santé Publique et Population (MSPP)
34	Jean Francois	Roosevelt	Réseau de l'Information Economique (RIE)
35	Jean-Baptiste	Schiller	Ministère Culture et Communication
36	Jean-Louis	Greger Jr.	Sogebank
37	Lanois	Charles S.	Sogebank
38	Leroy	Fritzie	AUF
39	Louis	Raynald	Ministère Travaux Publics, Transports & Communications
40	Maignan	Jean Marie	Ministère Travaux Publics, Transports & Communications
41	Mentor	Gaétan	Sogebank
42	Nord	Ude	Banque de la République d'Haïti (BRH)
43	Paul	Janel	Etudiant
44	Pharel	Kesner	Group Croissance S.A.
45	Pierre	Marie Francesca	Alpha Communications Network (ACN)
46	Pierre-Paul	Frantz	Ministère Planification et Coopération Externe
47	Quittère	Pierre Richard	Primature de la République d'Haïti
48	Rodney	Jean David	Ministère Travaux Publics, Transports & Communications
49	Rodson	Josselin	REJOHMEL
50	Rosarion	Ronald	HAINET
51	Salifu	Abdoulaye	Agence Universitaire Francophone (AUF)
52	Sébastien Paul	Germain	Etudiant
53	Seguy	Franck	Journal l'Union
54	St-Juste	Franck	Office National Aviation Civil (OFNAC)
55	Tardieu	Patrick	Bibliothèque Haïtienne Pères du St Esprit
56	Thélusmé	André	OFDG, Grand Bois
57	Tilus	Pierre Eddy, R.P.	Caritas Haiti
58	Urtubey	Savier	UIT
59	Vaval	Leslie	Haitel
60	Vilgrain	Philippe	Unibank
61	Xavier	Blaise	Téléco

**Liste des Intervenants aux « Forum Libre du Jeudi »
Août – Novembre 2003**

7 Août 2003 : Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information : où en est Haïti ?

Jean-Marie Maignan, Directeur des Communications, MTPTC
Diene Keita, Représentant Résident a.i., PNUD
Pierre-Marie Paquiot, Recteur de l'UEH
Guilaine Victor, Directeur Exécutif ADIH

4 Septembre 2003 : Presse et Sommet Mondial sur la Société de l'Information

Héroid Jean-François, Président ANMH
Guyler C. Delva, Secrétaire Général AJH
Nancy Roc, Journaliste Indépendante

9 Octobre 2003 : Mouvements Sociaux et Société de l'Information

Myriam Merlet, Responsable ENFOFANM / CONAP
Fritz Charles, Coordination Syndicale
Michel Péan, Coordonnateur SHAA
Abner Septembre, Coordonnateur APV
Guyverson Vernous, Coordonnateur CAITI / Jeunes

6 Octobre 2003 : Secteur Privé et Société de l'Information

Daniel Altiné, Consultant Indépendant
Bernard Gousse, Juriste
Ralph Pereira, PDG CompHaïti

**Liste des Participants au Forum Virtuel sur les TIC
Novembre 2004 – Mai 2005**

Claude Apaid
Patrick Attié
Carl Frédéric Barrau
Yves Bastien
Allen Bayard
Ney Belancourt
Jean Max Bellerive
Vanel Beuns
Jean-Michel Boisrond
Dominique Boisson
Yoann Brouard
Stéphane Bruno
Suzie Castor
Gérald Chéry
Philippe Clérié
Association des Economistes d'Haïti
Association des Industries d'Haïti
Association Touristique d'Haïti
André W. Dabel

Fritz Deshommes
Lesly Dumont
Lionel Dussuau
Ginelle L. Noël
Jean Jaunasse Elysée
Gabriel Etienne
Guy Etienne
Tayana Etienne
Jean Vilfort Eustache
Frantz Fortunat
Wilkair Fégon
Anténor Gabaud
Reynold Guerrier
Association Nationale des Agronomes Haïtiens
Max Larson Henri
Hérard Jadotte
Joses Jean-Baptiste
Schiller Jean-Baptiste
Roosevelt Jean-François
René Jn-Jumeau
André Lafontant Joseph
Eddy Joseph
Yves Serge Joseph
Vladimir Laborde
Wilson Laleau
Sheila Laplanche
Frantz Large
Paul Latortue
Fritzie Leroy
Per Lindskog
Jacky Lumarque
Danielle Magloire
Jean Marie Maignan
Frantz Mathias
ENFOFANM
Jeanine Millet
Revel Mompremier
Hénaude NICLAS
Raymond Noël
Kesner Pharel
Godson Pierre

Samuel Pierre
Guy Serge Pompilus
Michel Péan
Alix Richard
Dieudonné Richard
Jean David Rodney
Groupe Appui Rapatriés et Réfugiés (GARR)
Paul Saint-Hilaire
Jedy Saintony
Harald St-Preux
Hans Tippenhauer
Lemane Vaillant
Association des Paysans de Vallue
Lelsy Vaval
Guyverson Vernous
Frantz Gérard Verret
Jean-Philippe Vixamar

Liste des Participants au Sommet HT2005

24-26 mai 2005

1.	ACCIDAT, Claude R.	Haïti Press Network (HPN)
2.	ACHILLE, Sylvie	TÉLÉCO
3.	ADMIE, Jose Marie	TÉLÉCO
4.	AFFIELL, Josie	CONUH
5.	AIMOND, Julméus	UNASMOH
6.	ALCEMA, Frantz	Télémax
7.	ALDAJUSTE, Marlène	SEMANAH
8.	ALEXANDRE, Djykerson	Étudiant FACULTÉ DES SCIENCES
9.	ALEXANDRE, Emmanuel	
10.	ALEXIS, Exanel	Parti Démocrate Chrétien Haïtien (PDCH)
11.	ALEXIS, Junise	PDCH
12.	ALFRED, Josué	Tèt Ansan-m
13.	ALLEN, Rosita LOUIS	MPNKP
14.	ALTEMAR, Edva	CONATEL
15.	ALTIDOR, Fabiola	ESIH
16.	AMBROISE, Johny	ALPROJED
17.	AMBROISE, Nadine M.	TÉLÉCO
18.	ANDRÉ, Dabel	CMEP
19.	ANDRÉ, Danache	
20.	ANDRÉ, Merisier P.	TÉLÉCO
21.	ANDRÉ, Michel	KID
22.	ANGLADE, Dieuseul	Bureau des Mines et de l'Énergie
23.	ANTOINE, Louimano	FEUH
24.	ANTOINE, Yves Rose P. L.	CONATEL
25.	APPOLINAIRE, Alexis	Faculté des Sciences
26.	Appolinane ALEXIS	FACULTÉ DES SCIENCES
27.	Archange Camille D'A.	HUEH
28.	ARISTIDE, Renand	OFATMA
29.	ARMAND, Yves	TÉLÉCO
30.	ASSANCIO, Jacques	RACPABA/MOREPLA
31.	ASTRE, Luxandre	Télévision Nationale d'Haïti (TNH)
32.	AUGUSTAVE, Ludovic Fils	Action Intégrée des Jeunes
33.	AUGUSTIN, Roolmy	ESIH
34.	AUGUSTIN, Ruth	Le Village de Mondy
35.	AURÉLUS, Arnold	MOP
36.	AVRIL, Raynald	FACULTÉ DES SCIENCES (UEH)
37.	BADIO, Laurette	Tèt Ansan-m
38.	BAGUIDY, Pierre M.	Paralink Technologies
39.	BAILLE, Maxo	Radio Nationale
40.	BALAN, Grégory	Académie Nationale Diplomatique et Consulaire
41.	BALAN, Jean Claudy	CONATEL
42.	BALAN, Patrice	Académie Nationale Diplomatique et Consulaire
43.	BALDÉ, Me Dubuisson	PDCH/CONACED
44.	BARRAU, Carl-Frédéric	HDN, AHTIC
45.	BEAUBRUN, Louinel	UNASMOH
46.	BEAUBRUN, Martine	Konba

47.	BELAMOUR, Mackenson	Radio Télé Ginen
48.	BÉLÈNE, Merveille	AMH
49.	BÉLIZAIRE, Fito	EPPLS
50.	BENOIT, Jean Felix	ENARTS
51.	BERNADEAU, Marie Denise	PDCH/CONACED
52.	BERNARD, Dieuseul	
53.	BERNARD, Jimmy	ESIH
54.	BERTIN, Frantz	Canal 11
55.	BIEN-AIMÉ, Jérôme	Faculté des Sciences
56.	BIEN-AIMÉ, Leus	Faculté des Sciences
57.	BIEN-AIMÉ, Samson	Faculté des Sciences
58.	BIJOUX, Jean Yves	Paralink Tech.
59.	BIJOUX, Micheline	Start Net
60.	BLAISE, Jean Rhul	Faculté des Sciences
61.	BLANC, Andieuvil	ESIH
62.	BLOT, Dr Gérard	Tèt Ansan-m
63.	BOISROND, Jean Michel	CONATEL
64.	BOISSON, Dominique	RDDH
65.	BONTEMPS, Cliford	
66.	BONTEMPS, Evens	
67.	BORDES, Yves	FRN
68.	BOURJOLLY, Kesselle	TÉLÉCO
69.	BRUNO, Gaustal	TÉLÉCO
70.	BRUNO, Stéphane	AHSI/PNUD
71.	BRUTUS, Karl	Radio Nationale
72.	CADET, Maryse	OFATMA
73.	CADOR, Emmanuelle	IBESR
74.	CAICHE, Arnaldo	Ambassade du Brésil
75.	CALEIVE, Luckner	TÉLÉCO
76.	CALIX, Myriam	CFDE
77.	CALIXTE, Pierre	Télé Éclair
78.	CAMILLE, Solange	Start Net
79.	CARLASSE, Alex	Radio Lakansyel
80.	CARRIER, Jackson	Télémax
81.	CASENEUVE, Magalie	OFATMA
82.	CASIMIR, Delmas	INAGHEI (UEH)
83.	CASSIMIR, Chaklies	ESIH
84.	CAZEAU, Inolla	OAVCT
85.	CELESTIN, Kenol D.	RAOION
86.	CELESTIN, Modeline	FACULTÉ DES SCIENCES
87.	CÉSAR, Ésaïs	Gracide
88.	CESAR, Yves A	OFNAC
89.	CHAPERON, Barbara	Quisqueya
90.	CHARLES, Amos L.	Radio Métropole
91.	CHARLES, Benchiko	Faculté des Sciences
92.	CHARLES, Clermont	Entreprises Frédérique et Co
93.	CHARLES, Jefferson	SAMCO
94.	CHARLES, Maxime	INUQUA
95.	CHARLES, Suzette	Service de l'Immigration et de l'Émigration
96.	CHARLES, Witzer	UNASMOH

97.	CHATELIER, Cassimir	ESIH
98.	CHERENFANT, Antoinette M.	PNKP
99.	CHERESTAL, Maxime	HAITEL
100.	CHÉRY, Claudele	
101.	CHERY, Disne	TÉLÉCO
102.	CHEVALIER, Grégory	Ministère de l'Agriculture
103.	CHILOSI, Paolo	Multilink
104.	CHRYSOSTOME, Ulrick	UNCRH
105.	CIVIL, Evens	UNASMOH
106.	Claude CHÉRY Jr.	GOC Université
107.	CLÉMENT, José	
108.	CLERGÉ, Jerry	TÉLÉCO
109.	CLERGER, Martin Luther	ESIH
110.	CLÉRISMÉ, Renald	CNAP
111.	COLIMON, Pierre Nesly	Excel Magazine
112.	COMPÈRE, Webster	Radio Signal FM
113.	DABEL, André	CMEP
114.	DALUSMA, Rony	Hautes Études
115.	DANACHE, André	ANAH
116.	DEBROSSE, Jearick B.	Promobank
117.	DÉBROSSE, Joasil Demeus	Radio Delta Stéréo
118.	DÉCELIEN, Erns	Faculté des Sciences
119.	DÉGLACE, Daniel	EPPLS
120.	DEGRAFF, Bernard	BUH
121.	DELIMON, Placide	TÉLÉCO
122.	DELLER, Estimé	UNASMOH
123.	DELORME, Marc-Élie	CONATEL
124.	DEMESMIN, Claude	AMH
125.	DENIS, Serge	ESIH
126.	DERIVAL, Jn Claudel	EPPLS
127.	DEROSE, Rodrigue	Service de l'Immigration et de l'Émigration
128.	DESCOLLINES, Ronald	UNASMOH
129.	DESHOMMES, Fritz	UEH
130.	DESHOMMES, Jean Marc	DGI
131.	DESMOULINS, Stanley	Faculté des Sciences/CONUH
132.	DESPAGNE, Dr Pierre P.	CDS
133.	DESROSIERS, Miriam	SEMANAH
134.	DEZALLAUT, Wisly	
135.	D'HAITI, Paul Charlet	TÉLÉCO
136.	Didier SERRES	OAVCT
137.	DIEUDONNÉ, Pierre Toussaint	R.AB (Bainet)
138.	DIEUDONNÉ, Richard	ESIH
139.	DIEUDONNÉ, Wilner	TÉLÉCO
140.	DIEUJUSTE, Adenson	ESIH
141.	Dieuner EXINVIL	ESIH
142.	DIMANCHE, Martin	CFDE
143.	DOCTEUR, Riper	ESIH
144.	D'OR, James	OFATMA
145.	DOR, Wilner	TÉLÉCO
146.	DORCE, Rinald	Direction Générale des Impôts (DGI)

147.	DORCILE, Levell	ADEBHA
148.	DORELUS	Radio Signal FM
149.	DORZIN, Gino	Radio Tropic FM.
150.	DUBOSSE, Moïse G.	Journal Haïti Développement
151.	DUMAS, Dieucibon	FEUH
152.	DUMONT, Lesly	Ministère des Travaux Publics (SEEMT)
153.	DUPERVAL, Jean-Paul	kipèpayisyen
154.	DUPITON, Dagmar	OAVCT
155.	DUPOUX, Rev Jean	UNCRH
156.	DUPUY, Arnaud	PNUD
157.	DURAND, Elie P.	AHE
158.	DUSSUAU, Lyonel	Haïti e-Commerce
159.	DUVAL, Marie Katia	CFDE
160.	DUVAL, Yves	Fusion
161.	EDMOND, Emile	IBESR
162.	EDOUARD, Jule	AHE
163.	EDOUARD, Ruth	Faculté des Sciences
164.	ELISBEL, David	Faculté des Sciences
165.	ELONGE, Othelot	EPPLS
166.	ELYSÉE, Jean Jaunasse	Ministère des Travaux Publics
167.	Ena ZIDOR	EPPLS
168.	ERIÉ, Winnie	Group Croissance
169.	ESTIMÉ, Deller	UNASMOH
170.	ETIENNE, Meroclie	HIC Port-de-Paix
171.	ETIENNE, Richardson	FEUH
172.	ETIENNE, Christina	
173.	EUSTACHE, H-David	ADESA
174.	EUSTACHE, Henri-David	ADESA
175.	EXIL, Frantz	TÉLÉCO
176.	FANFAN, Jessica	IBESR
177.	FARELL, Eduord	World Bank
178.	Farrelle Toussaint	AHSI/PNUD
179.	FAYETON, Joazeus	TÉLÉCO
180.	FÉCU, Sheïla	TÉLÉCO
181.	FEGOND, Wilkair	Emission Password
182.	FÉLIX, Natacha	ESIH
183.	FESTILE, Doudou Pierre	Secteur des Paysans
184.	FÉVIER, Marie José	OAVCT
185.	FILIBERT, Roseline	ESIH
186.	FILOÏS, Josué	Fusion
187.	FILS-AIMÉ, Ilrick Gabriel	MODEREH
188.	FILS-AIMÉ, Ulrick Gabriel	MODEREH
189.	FLOMA, Sylné Jean	Radio Signal FM
190.	FORTESTSON, Fénélon	Journal Le Nouvelliste
191.	FORTUNAT, Frantz	BRIDES
192.	FRANCILLON, Luckner	Télé Canal 11
193.	FRANÇOIS, Emmanuel	FSA
194.	FRANÇOIS, Emmanuel	UNASMOH
195.	FRANÇOIS, Emmanus	UNASMOH
196.	FRANÇOIS, Garry	FONHEP

197.	GABADY, Jorel	Radio Télé Ginen
198.	GAILLARD, Micha	Fusion
199.	GAILLARD, Sergey W.	CompuSat
200.	GALAN, Nathalie	ESIH
201.	GARRAUD, Max Jr.	CAMEP
202.	GAVAUD, Darwin	Faculté des Sciences
203.	GÉNEUS, Albert E.	ONG - MAG
204.	GERMAIN, Gervens	ESIH
205.	GERMAIN, Jérôme	
206.	GILLES, Rony	Konbit peyizan Nip KPN
207.	GILLES, Serge	Fusion
208.	Gills, JN-BAPTISTE,	TÉLÉCO
209.	GUERRIER, Reynold	Multilink S.A
210.	GUILLAUME, Pierre A.	Télé Éclair
211.	GUILLAUME, Pierre A.	Télé Éclair
212.	GUILLITE, Hervé	TÉLÉCO
213.	Gun PRINCE	MODEREH
214.	Harry JUSTE	TÉLÉCO
215.	HECTOR, Katelyne	Quisqueya
216.	HENRY, Max Larson	Faculté des Sciences
217.	HERARD, Faly David	
218.	HUYGENS, Merger	UNASMOH
219.	IVANHOE, Yaryk	Ambassade Mexique
220.	JACQUES, Gabriel	Faculté des Sciences
221.	JACQUES, Jean Robert	MODEREH
222.	JADOTTE, Hérard	UNDH
223.	JANVIER, Anol	Radio Mega Star
224.	JEAMWELL, Josil	Haïti TRIBUNE
225.	JEAN BAPTISTE, Joses	CONATEL
226.	JEAN BAPTISTE, Don Farley	ESIH
227.	JEAN BAPTISTE, Schiller	MTPTC/SEEMT
228.	JEAN BART, Martine	AMH
229.	JEAN FÉLIX, Carla	OFATMA
230.	JEAN FRANÇOIS, Roosevelt	CECOSIDA
231.	JEAN GILLES, B.	OLPAC
232.	JEAN GILLES, Boni	
233.	JEAN JACQUES, Dimitry	ESIH
234.	JEAN LOUIS, Kenson	Radio Signal FM
235.	JEAN LOUIS, Sandy	ESIH
236.	Jean Mary Saint Paulin	ESIH
237.	JEAN PIERRE, Emmanuel	Entreprise des Jeunes Producteurs/ Le Nouvelliste
238.	JEAN, Claudette	Start Net
239.	JEAN, Ghislaine	MOP
240.	JEAN, Gilbert	
241.	JEAN, Guerda	
242.	JEAN, Marie Yvrose	SEMANAH
243.	JEAN, Panel	APF
244.	JEAN, Pascal	APF
245.	JEAN, Rose-Laure C.	ESIH
246.	JEAN, Yves Rody	

247.	JEAN-BAPTISTE, Chavannes	Commission Paysanne
248.	JEAN-CHARLES, Farah	
249.	JEAN-JUMEAU, René	MTPTC - SEEMT
250.	JEANNOT, Malita	Tèt Kole ti Peyizan
251.	JEANNOT, Minielli	TÉLÉCO
252.	JEANNOT, Munèlle	TÉLÉCO
253.	JEAN-PIERRE, Richard Jr	
254.	JEANTILUS, Jimmy	ESIH
255.	JEUDI, Gérardine	
256.	JEUDY, Moril	KROS
257.	JOACHIM, Dieudonné	Journal Le Nouvelliste
258.	JOACHIM, Evens	
259.	JOACHIM, Jean Robert	Le Nouvel Information
260.	JOAZIL, Réginald	Faculté des Sciences (UEH)
261.	JOINVILLE, Béatrice	Télé Éclair
262.	JOSE, Marie Admie	TÉLÉCO
263.	JOSEPH, Deléus	Secteur des Paysans
264.	JOSEPH, Enold	KID
265.	JOSEPH, Georges Edouard	Secteur Paysan
266.	JOSEPH, Jasmin J.	SEMANAH
267.	JOSEPH, Jonas	Faculté des Sciences
268.	JOSEPH, Kervens	Radio Lakansyèl
269.	JOSEPH, Odéus	Secteur Paysan
270.	JOSEPH, Wilkens H.	FEUH
271.	JOSEPH, Yrdivina	Service de l'Immigration et de l'Émigration
272.	JOSEPH, Yververt F.	OPSC
273.	JOURDAIN, John Williamson	INAGHEI
274.	Juan NAVAS	Banque Mondiale
275.	LAFALAISE, Ernest	UNASMOH
276.	LAGUERRE, Ludnerson	Faculté des Sciences
277.	LAGUERRE, Wilken	ESIH
278.	LAMOTHE, Jocelyne et Frantz	
279.	LAMOTHE, Claude-Robert	ESIH
280.	LAMOUR, Carmen	Start Net
281.	LAMOUR, Louis Obed	ESIH
282.	LAMUSIQUE, Fienchard	Faculté des Sciences
283.	LAPIERRE, Claudy	INAGHEI
284.	LATIS, Jean Junior	Lanimalia Magazine
285.	LAURORE, Roodly	TÉLÉCO
286.	LEBLANC, Edgard	OPL
287.	LEFRANC, Nellie	SAMCO
288.	LERICHE, Jean Robert	Faculté des Sciences
289.	LEROY, Jean Pierre	CHP
290.	LEROY, Fritzie	Agence Universitaire Francophone (AUF)
291.	LOGNET, Gislaine	TÉLÉCO
292.	LOREDANT, Lubonheur	Direction Générale des Impôts (DGI)
293.	LOUIS, Clairlin S.	TÉLÉCO
294.	LOUIS, François	Le Nouvelliste
295.	LOUIS, Jacques	Télémax
296.	LOUIS, Real	Télévision Nationale d'Haïti

297.	LOUISMÈ, Marie Josée	OPC
298.	LUBI, Pierre-Michel N	
299.	LUCIEN, Dr Claude	AMH
300.	Mackenson	ESIH
301.	MAGNY, Fabienne	BUH Master Card
302.	MAGNY, Hervé	Acierie d'Haïti
303.	MAIGNAN, Jean Marie	Ministère des Travaux Publics
304.	MANOURE, Naire-Canne	
305.	MARCEL, Élizabeth	Sogebank
306.	MARCEL, Sida	Verona
307.	MARTELLY, Rose Flore	PNUD
308.	MATHIEU, Patrick	TÉLÉCO
309.	MATHURIN, Jean P.	UNCRH
310.	MAUVIN, Michael	Compumax
311.	Max DORVIL	Journaliste
312.	MAYER, Antoine	Faculté des Sciences
313.	MELLON, Dumay	Radio Mégastar
314.	MENTOR, Marie Michelle	
315.	MESAMOURS, Deuis	FADSEG
316.	METAYER, Robert	Tèt Kole Ti Peyizan
317.	METELLUS, Pascal	OPC
318.	MÉTELUS, Marie André	
319.	MICHEL, Garry	
320.	MILFORT, Thieffner	Étudiant
321.	MOÏSE, Randolph	TÉLÉCO
322.	MOMBRUN, Wilfince	OPHEPE
323.	MONCHAIS, Me Frantz	Mouvement Ouvrier du Pays
324.	MONDFRED, Lima	TÉLÉCO
325.	MONTAGNE, Marcelin	Prodataline
326.	MORIN, Zacary	FASCH
327.	MURAT, Lazarre	Administration Portuaire Nationale
328.	NARASSE, Yves	A-A-A.
329.	NARCISSE, Rose Elise	TÉLÉCO
330.	NIXON, Jose	Direction Générale des Impôts
331.	NOËL, Djhony	Faculté des Sciences
332.	NOËL, Ginelle L.	Administration Portuaire Nationale
333.	NOËL, Jean Leclerc	Fusion
334.	NOËL, Jean-Marie Raymond	AHSI/PNUD
335.	NOËL, Marie Lynda	ACHD/M (FASCH)
336.	NOËL, Maxeau	MPNKP/RAMACS
337.	NOËL, Paulès	MPP
338.	OMESSENE, Martin	HTN
339.	OSCAR, Marie Carmel	SEMANAH
340.	PARAISON, Gérard Jimmy	Faculté des Sciences (UEH)
341.	PAUL, Joël	HTN
342.	PAUL, Manounka	Jardin Fleuri de Yolaine
343.	PAUL, Renald	ENARTS
344.	PAULIN, Josline	UNASMO
345.	PERRIER, Anglade	Faculté des Sciences
346.	PETIT FRÈRE, Jonas	GOC Université

347.	PETIT-HOMME, Arold	TÉLÉCO
348.	PHILIPPE, Marie Ynela	
349.	PHILOSAINTE, Jean Laurent	Faculté des Sciences
350.	PHOPHÈTE , Hérold Jr.	Faculté des Sciences
351.	PIERRE , Jean	TÉLÉCO
352.	PIERRE Bétonus	Bureau des Mines et de l'Energie
353.	PIERRE CHARLES, Frantz	APN
354.	PIERRE LOUIS, Hernandez	Faculté des Sciences
355.	PIERRE LOUIS, Sonia M.	TÉLÉCO
356.	PIERRE, Constant Junior	OPC
357.	PIERRE, Daniel	Service de l'Immigration et de l'Emigration
358.	PIERRE, Gabony	Mouvman Peyizan Papay (MPP)
359.	PIERRE, Hugues Henry	COMCEL
360.	PIERRE, Jean Claude	OFNAC
361.	PIERRE, Jean-Joseph	EPPLS
362.	PIERRE, Ledan	SAMCO
363.	PIERRE, Roland	MPCE
364.	PIERRE, Rutgel	CTPEA
365.	PIERRE-LOUIS, Frantz	Cybermatik
366.	PLAISIMÉ, Kesnel	TÉLÉCO
367.	POGNON, Marie Carria	Faculté des Sciences (UEH)
368.	POINDUJOUR, Rony	FONHEP
369.	POLICAN, Sœurte	CECOSIDA
370.	PRICE, Jacques	Télévision Nationale d'Haïti
371.	PRICILE, Jean Louis	IBESR
372.	PRICILE, Jean-Louis	IBESR
373.	PROPHÈTE, Rylandris	CFDE
374.	RAMEAU, Yolaine	Jardin Fleuri de Yolaine
375.	RÉGIS, Carl Edouard	Télé Haïti
376.	RÉGISTRE, Isaldo	Télé Éclair
377.	RENÉ, Jean Wilky	UNASMOH
378.	RENÉ, Jn Wilky	UNASMOH
379.	RICHARD, Gosloy	
380.	RICHARD, Widmy	
381.	ROBERTO, Stephenson	MWEM
382.	ROCK, Farah Martine	UNASMOH
383.	RODNEY, Jean David	CMEP
384.	ROMANÈS , Villasson	UNASMOH
385.	ROY, Olivier	Start Net
386.	RUSEME, ritz	GREH
387.	SAI, Jean Claudy	Radio Signal FM
388.	SAINT JEAN, Wilfrid	BNE
389.	SAINT-CYR, John R.	Educatel
390.	SAINT-FAT, Alnniade	Global Home Office Smart
391.	SAINT-FLEUR, Me Ignace F. A.	KID
392.	SAINT-FORT, Médilia	Quisqueya
393.	SAM, Marlène	FOADIH
394.	SAMASSEKOU, Adama	Académie Africaine des Langues (ACALAN)
395.	SCYLLA, Guèrline	Commission Nationale Paysanne
396.	SEMÉ, Yasmine	CFDE

397.	SIMPLICE, „Jean Michelet	Fusion
398.	SOJOUS, J. Frantz-Ed.	Direction Générale des Impôts (DGI)
399.	SOLON, Molière Junior	ESIH
400.	St AMAND, Euvrard	OPSC
401.	St HILAIRE, Jackson	Faculté des Sciences
402.	St LOUIS, Marie Daniel	Service de l’Immigration et de l’Emigration
403.	ST-AMAN, Ronald	Télé Haïti
404.	ST-HILAIRE, Daniel	RadioTropic FM
405.	ST-VIL, Thomas	Radio Lakansyel/Malaya
406.	SUPLICE, Jean Daniel	HAINET
407.	SYLVAIN, Carlos	ESIH/Gemplus
408.	SYLVAIN, Néris	UNASMOH
409.	SYLVESTRE, Jean Eddy	ESIH
410.	TARDIEU, Jean-François	Ministère de l’Agriculture
411.	TARDIEU, Patrick	Bibliothèque Haïtienne des Pères du St Esprit
412.	THÉLUSMA, Kesnel	Radio Vision 2000
413.	THELUSMA, Marc-Evens	Radio Lakansyèl
414.	THOMAS, Emmanuel	Radio Télé Ginen
415.	THOMAS, Jean Claude	TÉLÉCO
416.	THOUSIMÉ, Kesnil	TÉLÉCO
417.	THYBULLE, Françoise Beaulieu	Bibliothèque Nationale
418.	TIPPENHAER, Hans	TÉLÉCO
419.	TOCEL, Max André	SOGEBANK
420.	TURNIER, Josette D.	OAVCT
421.	ULYSSE, Junior	Faculté des Sciences
422.	VAVAL, Leslie	Focus DATA
423.	VENET, Bernard	ESIH
424.	VIAU, Felina	SAMCO
425.	VICTOR, Benoit	Fusion
426.	VIRGILE, Jhosni	INAGHEI
427.	VITAL-HERNE, Jacques Antoine	ESIH
428.	WAGNAC, Pierre dit Riché	Fusion
429.	WILLIAMA, Jean Fred A.	Faculté des Sciences
430.	ZAMOR, Eroid	Magik stéréo
431.	ZAMOR, Ginette	Start Net
432.	ZAMOR, Patrick	Ministère des Travaux Publics
433.	ZÉPHIRIN, Vladimir	ESIH
434.	ZEPHYRE, Régine M.	ESIH